
Les parlementaires et les médias

Laurie Comtois

En octobre 2011, un colloque sur la démocratie, les députés et les médias a eu lieu à l'occasion du 125^e anniversaire de l'hôtel du Parlement et du 140^e anniversaire de la Tribune de la presse du Parlement de Québec. Plus de 400 participants ont assisté aux activités du colloque. Les conférences d'ouverture et de clôture ont été prononcées par Jacques Attali, ancien conseiller spécial auprès du président français François Mitterrand, et Vicente Fox, ancien président du Mexique. Une table ronde a également rassemblé trois journalistes qui ont fait le saut en politique et sont devenus députés à l'Assemblée nationale. Cet article présente une synthèse des thèmes abordés et des réflexions élaborées durant le colloque.

Le développement des nouvelles technologies, l'expansion des réseaux sociaux et la convergence des médias sont tous des agents de changement qui influent sur la crise identitaire que traverse actuellement le journalisme. Cette phase de mutation touche non seulement l'équilibre entre l'information et l'opinion, mais aussi le type de rapport qui s'instaure entre la presse et les institutions politiques.

En conférence d'ouverture, Jacques Attali a notamment précisé que la concentration des grands groupes de presse entraîne une hausse des exigences en matière de rentabilité à court terme. Le journalisme est, en quelque sorte, coincé dans un étiau financier : on exige de lui une plus grande rentabilité, alors que les revenus publicitaires diminuent. M. Attali a aussi rappelé que la démocratie, les médias et le marché forment un ensemble et sont interdépendants. La création d'oligopoles et le contrôle accru de l'information au profit d'intérêts privés constituent, selon lui, une problématique inquiétante.

Pour sa part, le professeur Jean Charron, du Département d'information et de communication de l'Université Laval, a souligné que le discours journalistique se trouve aujourd'hui noyé dans une surabondance d'autres discours médiatiques de tous genres. Dans un tel contexte, la concurrence devient de plus en plus vive dans la lutte pour l'appropriation de deux ressources qui sont essentielles au journalisme : l'argent et l'attention publique. Les annonceurs publicitaires n'ont jamais eu autant de choix de supports pour promouvoir leurs produits et services (médias de masse ou spécialisés; écrits, radiophoniques ou Web; locaux, régionaux ou nationaux, etc.) : le financement par la publicité pose

ainsi un défi supplémentaire pour les médias. L'explosion de l'offre médiatique, des réseaux sociaux et du Web font aussi de l'attention publique une ressource rare, le public étant sollicité de toutes parts. Par le fait même, le discours journalistique entre donc en compétition avec les discours en circulation sur différentes plateformes, ce qui complique la tâche des journalistes.

Sur la question de la prolifération des blogues et de la croissance exponentielle d'information diffusée sur Internet, Alex S. Jones, professeur à la Harvard Kennedy School of Government et ancien journaliste au *New York Times*, a fait valoir que le Web est une affaire de rapidité et de vitesse, alors que le journalisme est une affaire de rigueur et de précision. Ces caractéristiques sont difficilement conciliables, d'où la nécessité pour les médias de faire des choix, qui vont parfois à l'encontre des principes fondamentaux du journalisme. De plus, la culture de la gratuité introduite par Internet mine la valeur marchande de l'information, nécessitant ainsi une diminution du coût de production de l'information pour les entrepreneurs de presse.

L'utilisation des médias sociaux par les parlementaires pour se rapprocher des citoyens suscite aussi des débats. Le spécialiste des nouvelles technologies Bruno Guglielminetti, directeur au cabinet de relations publiques National, demeure convaincu que, malgré leurs défauts, le Web et les médias sociaux constituent des outils utiles pour s'informer, suivre l'actualité politique et s'engager.

Pour sa part, la professeure Tamara A. Small, du Département de science politique de l'Université de Guelph, n'était pas du même avis et s'est montrée plutôt sceptique quant à l'utilité des réseaux sociaux pour communiquer avec les citoyens. Elle a observé qu'une action efficace sur ces plateformes demande une stratégie et des ressources considérables, dont du temps, ressource déjà rare et précieuse pour les journalistes et les parlementaires. Enfin,

Laurie Comtois est membre de la Direction des communications à l'Assemblée nationale du Québec.

Jacques Attali et Vicente Fox ont, quant à eux, déclaré qu'ils souhaiteraient voir les parlements se saisir des nouvelles technologies dans le but de mieux comprendre et connaître les citoyens.

Prédominance du court terme

Que ce soit du point de vue des parlementaires ou de celui des médias, un nouvel impératif s'impose indéniablement : celui du court terme. Jacques Attali a mentionné notamment ce qu'il appelle la tyrannie de l'instantanéité, qui se traduit par la circulation très rapide de l'information influant tour à tour sur le travail des acteurs médiatiques, politiques et parlementaires.

Pour les journalistes, le traitement de la nouvelle en accéléré et le caractère éphémère de celle-ci sont des facteurs qui leur complexifient la tâche. Ils ont, en effet, de moins en moins de temps pour réaliser une recherche en profondeur leur permettant de remettre en contexte et de présenter une nouvelle. Les médias voient aussi leur agenda modifié par la multiplication des chaînes d'information continue, qui diffusent 24 heures sur 24, ce qui représente un débit d'information considérable. L'ancien ministre québécois et ex-maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, a cité Robert Bourassa en affirmant « qu'il n'y a rien de plus vieux que le journal de la veille ». Cela illustre parfaitement le caractère évanescence de la nouvelle et le contexte d'immédiateté dans lequel évoluent les acteurs médiatiques et politiques.

De plus, les formations politiques doivent, elles aussi, surfer sur la vague pour occuper une place dans l'actualité et susciter l'attention des médias et des citoyens. Les solutions concrètes et immédiates sont parfois privilégiées au détriment de réflexions plus approfondies sur des enjeux d'importance. Aussi, la rapidité avec laquelle une nouvelle en remplace une autre dans l'actualité bouscule le travail des partis et les oblige à revoir leur stratégie et à réagir sans parfois avoir eu le temps de se préparer adéquatement. Gilbert Lavoie, chroniqueur politique au *Soleil*, a aussi dénoncé le manque de préparation et la promptitude des groupes politiques à réagir à chaque nouvelle qui fait les manchettes.

La primauté du court terme rend également de plus en plus ardu le travail des élus, qui ont, par définition, une vision et une portée à long terme. Il est moins facile pour les parlementaires de faire accepter des choix et des orientations dont les effets ne seront tangibles qu'à plus long terme lorsqu'au même moment, les médias et les groupes politiques traitent de problèmes et d'enjeux d'actualité nécessitant une action immédiate. Les trois parlementaires participant à la table ronde, Christine St-Pierre, Gérard Deltell et Bernard Drainville, ont aussi relevé la difficulté d'obtenir une couverture médiatique pour certains débats qu'ils considèrent d'intérêt public, mais qui suscitent peu

d'attention et sont moins valorisés par les médias, comme le travail réalisé en commission parlementaire ou en circonscription. Enfin, Josée Legault, chroniqueuse à *Voir*, s'est interrogée, tout comme le journaliste Gilbert Lavoie, sur les délais de plus en plus courts dont disposent les journalistes et les parlementaires pour traiter l'information. L'accélération du rythme auquel elle circule laisse peu de place à la réflexion et la rend de plus en plus difficile à suivre, autant pour celui qui la produit que pour celui qui la consomme.

Transparence et intérêt public

Le principe du « gouvernement ouvert » et la transparence incarnent à eux deux un symbole fort de la démocratie. La campagne présidentielle de Barack Obama en 2008 est maintes fois citée en exemple, et nombreux sont les pays qui ont élaboré des politiques en ce sens depuis quatre ans. Selon certains, la transparence permettrait d'accroître l'efficacité gouvernementale, de réduire la corruption, de responsabiliser les décideurs publics, d'accroître la reddition de comptes de la part des fonctionnaires, de mousser la confiance envers le gouvernement et d'augmenter la participation citoyenne. La réalité est toutefois bien différente, et Anne-Marie Gingras, professeure de science politique de l'Université Laval, a rappelé que, pour être fonctionnelle, cette transparence doit s'insérer dans une philosophie de gestion publique provenant du haut qui tranche avec le modèle actuel.

Plusieurs intervenants ont également souligné la nature publique de l'information et la nécessité de maintenir le caractère public de son financement. Suzanne Legault, commissaire à l'information du Canada, a observé que le droit à l'information est un droit fondamental et qu'un leadership, aussi bien chez les élus que chez les électeurs, est nécessaire pour que ce droit soit respecté. Militant en faveur d'une meilleure éducation aux droits démocratiques et à l'activité civique, elle a fait valoir que les journalistes et les parlementaires doivent continuer de défendre le cadre administratif et législatif, qui facilite la circulation de l'information.

En conclusion, selon plusieurs conférenciers, l'information, tout comme la démocratie, est un bien public qui doit être financé par des fonds publics. La concentration grandissante des médias et le rassemblement d'entreprises de presse au sein de quelques grands groupes privés aux intérêts pécuniaires sont des tendances inquiétantes : l'importance du financement public de l'information doit être ramenée au centre de nos préoccupations pour que persiste une saine démocratie.

Les actes du colloque seront publiés au printemps 2012 et pourront être consultés en ligne via le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse assnat.qc.ca.